DECOSET

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt et un, le 07 octobre à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni à la salle du conseil de Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Le lieu a été choisi compte tenu de l'absence au siège de salle disponible réunissant les conditions sanitaires.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), MME COUTTENIER (C.C SAVE AU TOUCH), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C FRONTONNAIS), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE) , MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. MAUREL (C.C. VAL'AÏGO), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M. BAGUR (C.C HAUTS TOLOSANS), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE),), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE)

Excusés ayant donné pouvoir :
M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE) AYANT DONNE POUVOIR A MME URSULE, M. BRIAND(TOULOUSE-METROPOLE) AYANT DONNE POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES, M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE) AYANT DONNE POUVOIR A M. TRAUTMANN, M. DUMOULIN (C.C.VAL AÏGO) AYANT DONNE POUVOIR A M. MAUREL, MME GOMEZ (C.C. SAVE AU TOUCH) AYANT DONNE POUVOIR A MME COUTTENIER

Date de la convocation : VENDREDI 1ER OCTOBRE 2021

Secrétaire de séance : M. MAUREL

D2021-40 Avenant n° 1 Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une déchèterie professionnelle et d'une plateforme de stockage broyage de bois et de déchets verts

La consultation initiale portait sur le déplacement et le réaménagement des installations suivantes :

- La déchetterie professionnelle de Daturas : celle-ci sera relocalisée au sud de l'actuelle unité de compostage des boues.
- La plateforme de stockage et de broyage de bois - actuellement localisée sur le site de la station de transfert, doit être déplacée sur un terrain laissé libre au niveau de l'actuelle compostière le long du chemin de Chantelle.

Le marché comporte 2 lots :
- Lot n°1 : Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une déchèterie Professionnelle
- Lot n°2 : Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une plateforme de stockage broyage de Bois et de déchets verts

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20211007-d2021-40-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2021

Objet de l'avenant

L'objet du présent avenant concerne le lot n° 1 « Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une déchèterie Professionnelle ».

Ce marché a été notifié à la société PRIMA le 6 mai 2021 pour un taux de rémunération de 2,50 %, soit un montant global et forfaitaire de 54 725,00 € HT.

Dans ce marché de Maitrise d Œuvre est inclus une mission dite « ICPE » qui établit le dossier d'installation classée.

Les études de maîtrise d'œuvre ont commencé début mai 2021.

Au fil des semaines, il est apparu que le contexte réglementaire de la zone de Daturas est plus complexe qu'initialement envisagé avec notamment la présence d'espèces protégées et des obligations strictes imposées par l'inondabilité du secteur.

La DREAL a recommandé de réaliser une étude dite « cas par cas » et un dossier loi sur l'eau afin d'instruire au mieux les dossiers et de s'affranchir d'une procédure plus longue avec notamment une étude impact et une enquête publique.

Ainsi, Prima Ingénierie, à la demande de DECOSET, a chiffré ces études complémentaires

Incidence financière

Ces études complémentaires s'élèvent à 5 825,00 € HT, soit 10,64 % du montant initial du marché.

Décision de la Commission d'appel d'offres (CAO)

La Commission d'appel d'offres a, en séance du 7 septembre 2021, donné un avis favorable à l'adoption de cet avenant.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 7 septembre 2021,
- ✓ **AUTORISE** le Président ou la personne ayant reçu délégation à signer l'avenant et toutes les pièces nécessaires à l'exécution et au règlement de cette prestation,
- ✓ **S'ENGAGE** à inscrire chaque année au budget les crédits nécessaires.

Ainsi fait à Toulouse, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,

S.M. DECOSET - Déchèteries - Collectes - Électives - Traitements -

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20211007-d2021-40-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2021

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
Délégués en exercice	*16*	*16*	*32*
Nombre de voix par délégué	*2*	*1*	*48*
Présents	10	8	18
votants	10	8	18
pouvoirs	3	2	5
Total de voix	**26**	**10**	**36**
Abstentions			
Votes contre			
Votes pour	**26**	**10**	**36**

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20211007-d2021-40-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2021

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20211007-d2021-40-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2021